



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_003

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	26
<i>Nombre de voix pour</i>	26
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Signature d'une convention
de mise à disposition
de matériel numérique
aux communes membres
du Réseau Réussite
Numérique**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le mardi 20 janvier

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2026

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI.

Pouvoirs : Mme Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Mme Christine CARBONE), M. Alain MAFFET (pouvoir à Mme Nadine HEILLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), M. Jérôme VINTI (donne pouvoir à M. Laurent COQUET).

Absentes non-excuses : Mmes Catherine FAVAND, Laurence LE BARRILLEC, Flavie PARENDEL

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Dans le cadre du Réseau Réussite Numérique, la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) assure des dotations en matériel aux communes membres qui mettent en place des permanences numériques ouvertes aux habitants du territoire. La médiathèque Saint-Exupéry offrant ce service d'accompagnement, elle a obtenu une mise à disposition à titre gratuit d'un appareil numérique en octobre 2025.

Dans le cadre de ce dispositif, une convention triennale définit l'engagement et conditions de mise à disposition du matériel. Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Convention DASS-25-638 de mise à disposition de matériel numérique dans le cadre du Réseau Réussite Numérique.